

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....²³⁴...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PROJET D'INTERCONNEXION DE L'OMVG) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/032/AN du 27 octobre 2015, autorisant la ratification ;

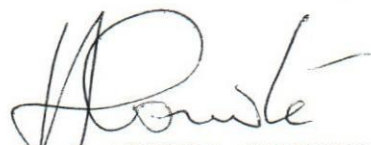
Vu le Décret D/2016/.....²²⁷...../PRG/SGG du 2.1. JUIL. 2016 portant promulgation de la Loi L/2015/032/AN du 27 octobre 2015 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Financement (Projet d'Interconnexion de l'OMVG) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 JUIL. 2016


Prof. ALPHA CONDE